

Cher Monsieur,

Nous avons bien reçu le courrier que Monsieur le Député a souhaité adresser à Bruno LE MAIRE à propos de la situation des chefs d'entreprise indépendants. Dans ce courrier, Monsieur le Député appelle à une annulation des charges pour les TPE et PME pour les mois de mars, avril et mai.

Comme vous le savez, le Gouvernement a mis en place une palette large d'outils permettant d'accompagner les entreprises dans les circonstances difficiles actuelles, **notamment pour leur assurer la trésorerie** nécessaire pour franchir la période d'interruption ou de ralentissement d'activité que nous connaissons. Il s'agit notamment :

1. **Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts directs) ;
2. Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
3. Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
4. **Une aide allant jusqu'à 1500 euros pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions ;**
5. **La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;**
6. **Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;**
7. Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
8. L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises;
9. La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Sur la question des charges fiscales et sociales évoquée dans ce courrier, **c'est en effet un report qui a été consenti** et, pour les entreprises les plus en difficulté, **des remises d'impôts directs peuvent être accordées au cas par cas** après étude des demandes.

Il faut par ailleurs noter que, s'agissant des charges fiscales, le ministre de l'Action et des Comptes publics a également annoncé **des délais supplémentaires pour déposer ses déclarations fiscales** (sur l'impôt sur les sociétés, la déclaration du 15 mai est repoussée au 31 mai ; sur l'impôt sur le revenu, il y a également un délai supplémentaire de 2 semaines).

D'autre part, des mesures de remboursements anticipés de créance 2020 de crédit d'impôt à l'impôt sur les sociétés ont été mises en œuvre afin de venir également en aide à la trésorerie des entreprises.

Enfin, si les entreprises sont tenues de respecter leurs échéances déclaratives et de paiement de TVA, il est permis à celles qui rencontrent des difficultés importantes pour établir une déclaration de TVA, de réaliser une simple estimation du montant de TVA due au titre d'un mois et de verser le mois suivant un acompte correspondant à ce montant.

Comme vous pouvez le constater, l'ensemble de ces mesures est guidé par un objectif de simplification des démarches et de soutien à l'entrepreneuriat. Néanmoins, soyez assuré que nous avons bien pris note que Monsieur le Député propose une annulation pure et simple des charges pour les mois de mars, avril et mai. **Comme toutes les propositions formulées par les parlementaires, cette proposition est actuellement étudiée avec attention.**

Très cordialement.